

Brevet Professionnel Agricole

BPA OUVRIER SPÉCIALISÉ DU PAYSAGE

RNCP 39066 31 12 2028) - Diplôme national de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

MAJ 03 2025

Public ciblé

- Jeunes entre **16 et 29 ans** révolus.
(Pour les jeunes de **15 ans**, il faut avoir suivi une 3ème en intégralité).

Conditions d'accès

- Entretien de positionnement.

Modalités d'inscription

- Dossier de préinscription / candidature en ligne
▶ www.campusvertdazur.fr
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités d'entrée en formation

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
(le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage)
- Sous réserve des places disponibles
(pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter)

Organisation de la formation

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **2 ans**
(1 semaine / mois en moyenne au CFPPA) ;
Soit 800h de formation en centre, le reste en entreprise.
- Calendrier de formation : **de septembre à juillet.**

Modalités d'évaluation et validation

- Formation en **Unités Capitalisables (UC)**
- Évaluations en **situations professionnelles** tout au long de la formation.

Individualisation

- Adaptation des parcours selon :
 - les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE) ;
 - les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Votre statut

Vous serez **salarié** sous **contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).

Modalités financières

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

La formation est gratuite pour les apprenants, financée par l'**Opérateur de compétences (OPCO)** dont dépend son entreprise.

Se préparer à une entrée dans la vie active
dans les métiers du paysage.

L'OBJECTIF

Le BPA « **Ouvrier spécialisé du paysage** » vise un profil d'emploi d'ouvrier paysagiste polyvalent, qui réalise différents travaux techniques spécifiques courants de mise en place et d'entretien des végétaux et de réalisation d'ouvrages d'aménagements paysagers.

Ses activités sont définies par des instructions précises, et réalisées sous surveillance et contrôles intermittents de son responsable. Il est responsable de l'organisation de son travail et de la réalisation des travaux manuels et mécanisés qui lui sont confiés.

Il est également responsable de l'entretien et du maintien en état fonctionnel des outils et du matériel qu'il utilise. Il travaille seul ou dans une petite équipe.

Il participe aux échanges professionnels courants nécessitant une écoute attentive de ses interlocuteurs, voire la reformulation de leurs demandes.

Il intervient sur les végétaux et adapte ses interventions en fonction de leur nature et de leur contexte.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagements réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET SAVOIR-
FAIRE AVANT SONT
ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

+ d'infos : www.education.gouv.fr
www.service-public.fr

LE CONTENU DE LA FORMATION (Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Les candidat(e)s ont la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Capacités professionnelles :

- ✓ Développer une identité professionnelle d'ouvrier du paysage ;
- ✓ Réaliser des travaux d'entretien des espaces végétalisés ;
- ✓ Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers ;
- ✓ Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers ;
- ✓ Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager.

UCARE (enseignement à l'initiative de l'établissement) : (sous réserve de validation)

- ✓ Réaliser l'installation un réseau d'arrosage simple ;
- OU**
- ✓ Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers.

TRE :

- ✓ Techniques de recherche d'emploi et élaboration de projet.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations sur le territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusverdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

- BP Aménagements Paysagers
- Bac professionnel Aménagements Paysagers (entrée en classe de 1ère envisageable sous réserve d'avis favorable du conseil de classe)
- Formations professionnalisantes

Insertion professionnelle (en entreprises privées ou collectivités territoriales) :



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR
Service Formation Apprentissage
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusverdazur.fr

